

REGLEMENT DE LOCATION ET D'UTILISATION DE L'ESPACE « LA DAVALADE »



TARIFS DE LOCATION DU FOYER AU 1^{er} Janvier 2024.

A TITRE	VOUS ÊTES	PERIODE	TARIFS	CAUTION
NON LUCRATIF	Gajanais	Weekend ⁽¹⁾ 300 €		1 000 €
	Associations de Gajan ⁽²⁾	Gratuit ⁽³⁾		
	Extérieurs (Particuliers ou associations)	Weekend ⁽¹⁾ 1 000 €		
	Particuliers et associations de Gajan	Forfait nouvel an : 31 décembre et 1 ^{er} janvier	300€	
	Extérieurs	Forfait nouvel an : 31 décembre et 1 ^{er} janvier	1000€	
CAUTION des verres : 1€/verre OPTION Nettoyage : 100€				

(1) Du vendredi soir (17h) au lundi matin (8h).

(2) Le siège social et le président de l'association doivent être domiciliés à Gajan, et les activités doivent être exercées sur la commune.

(3) Voir les conditions dans l'ARTICLE 7

NB : Pour les activités des associations, la caution est exigée sur l'année.

Le présent règlement a été révisé par le conseil municipal de Gajan le 29 novembre 2023. Il sera réévalué à minima tous les ans.

Le Maire,
Jean-Louis POUDEVIGNE

Le locataire,
Lu et approuvé le /..... /20...

